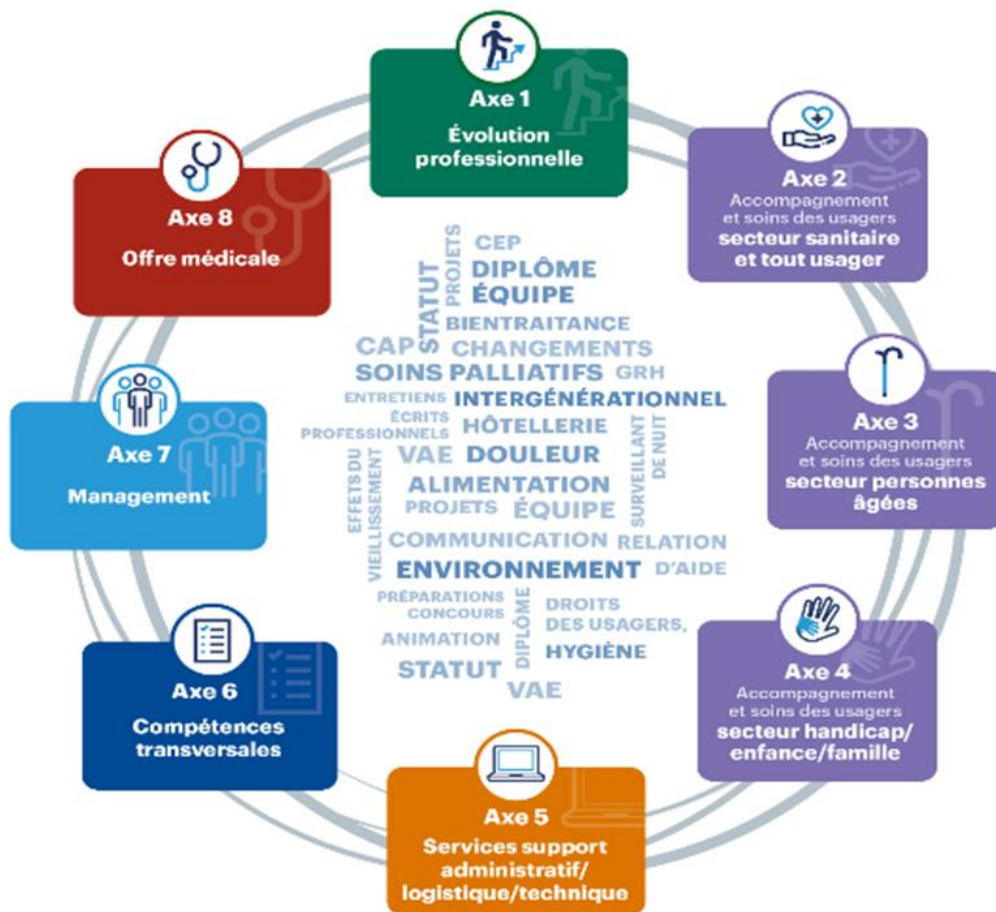


Réunion des Responsables de Formation Continue

MARDI 28 MAI 2024

- **Le Plan d'actions régionales**
- **Les dispositifs d'appui de l'ANFH**
- **Les dispositifs individuels**

Le plan d'actions régionales - 8 axes de compétences



PAR NA – les inscriptions aux formations du PAR – quelques rappels

Présentation de Marie-Angélique OUVRARD

Les fiches de recensement – Ne pas omettre l'adresse mail de l'agent



Anfh Nouvelle-Aquitaine			
PLAN D' ACTIONS-REGIONALES-2024			
INSCRIPTION-DEFINITIVE-A-CONFIRMER-PAR-L-ANFH			
Bulletin à retourner à par.poitou@anfh.fr avant le 21/03/2024.			
Code-Eta*	POI*		
Nom de l'établissement*			
Intitulé de la formation:	076—ACCOMPAGNEMENT-DES-AIDANTS:		
Date de formation:	LES-16-ET-17-MAI-2024:		
Type action:		Lieu de formation:	
Action de Formation Nationale (AFN):		POITOU-CHARENTES:	
Priorité-facultative	Nom et prénom:	Adresse mail:	Fonction /Grade / Services
N°1			
N°2			
N°3			
N°4			
N°5			
N°6			
N°7			

Pour toute annulation, merci de nous en informer le plus rapidement possible!

PAR NA - Les formations diplômantes /certifiantes

- Le CAP Blanchisserie
- Le CAP Agent de Propreté et Hygiène
- Le Titre professionnel agent magasinier
- Le Titre professionnel Agent de service médico-social
- Le Titre professionnel Agent de restauration
- Le Titre professionnel Secrétaire Assistante Médico-Social



REMISE DES DIPLÔMES le 13 septembre 2024

PAR NA – les inscriptions aux formations du PAR

MODALITÉS DE FINANCEMENT

	Frais pédagogiques	Frais de déplacement et d'hébergement	Frais de traitement
Actions régionales et nationales	Crédits régionaux ou nationaux	Crédits régionaux mutualisés	Plan établissement
Actions coordonnées	Plan établissement	Crédits régionaux mutualisés	Plan établissement

AFN MED – AXE 8
Fonds nationaux et
DPCM

Formations
diplômantes –
FQ&CPF (Guichet
Bleu)

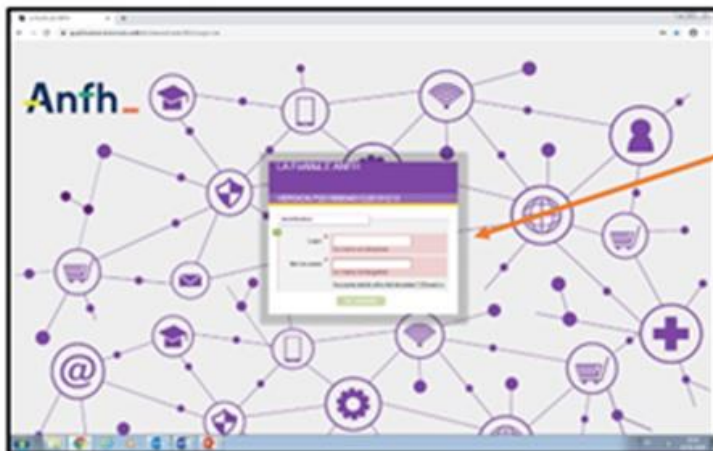
L'Outil La ForMuLE



Accéder à la Formule

LA ForMuLE ANFH - Manuel d'utilisation pour importer Contrats, Catalogues et Produits

Accéder à la plateforme :



Login:
Votre Email Professionnel
@anh.fr

Mot de passe
Password1



Outil la ForMuLE -

Recherche avancée Mon compte Charte

ACCUEIL CONTRATS COMMANDES PRESTATAIRES CATALOGUES RÉFÉRENTIELS REPORTING

Messagerie Actualités Cockpit

Accueil > Cockpit

Configurer Uniformiser à hauteur maximale Uniformiser à hauteur minimale Nombre souhaité de fenêtres par ligne

Messagerie

Actualités

Date de création

Date de création	Référence	Emetteur	Sujet	Détail du message
25/04/2022 [2]				
25/04/2022 16:49:22 CEST	ANFH_CD E_004986	BROTTIER Anthony	Le dossier de Commande Prestation réf. ANFH_CDE_004986_01 a été approuvé	Le dossier de Commande F réf. ANFH_CDE_004986_01 a été approuvé

Vous avez de réinitialiser votre passe. La nouvelle c...

Actualités

Date	Type	Titre	Corps	Pièce(s) jointe(s)
02/10/2020 20:26:05 CEST	Information	Bienvenue sur l'outil LA ForMuLE ANFH	Bonjour, Pour être accompagné(e) lors...	Guide utilisateur LA ForMuLE ANFH.pdf

J'ai lu

Un outil pour :

- Consulter l'offre de formation achetée par l'ANFH et mobilisable par les établissements
- Commander en ligne directement auprès de l'organisme de formation des formations à organiser au sein d'un établissement et/ou GHT, GCSMS...

Comment y avoir accès : 2 étapes

- Suivre une formation sur l'outil (se positionner sur les dates communiquées ou demander des dates si besoin d'organiser un groupe spécifique)
- Demander la création de comptes après avoir suivi la formation

Contact – par.poitou@anfh.fr

Outil la ForMuLE -

De nombreux établissements se sont inscrits sur les sessions en distanciel - Rappel

- Sur une demi-journée – le matin
- Liens de connexion envoyé par le service AMG en charge du développement de l'outil La ForMuLE au siège de l'ANFH

=> Des dates ont été communiquées aux Ets sur le premier semestre 2024

Envoi d'un mail suite à la formation pour procéder à la demande de création de comptes

- Renvoi du mail avec les informations relatives à la création de comptes pour l'Ets à l'adresse – par.poitou@anhf.fr

- **Pour toutes questions relatives à l'outil La ForMuLE envoyer un mail à par.poitou@anhf.fr**

Les dispositifs à mobiliser – La boîte à outils QVT

- Après la campagne régionale du baromètre social réalisée en 2023, les établissements peuvent mobiliser l'offre d'accompagnement et de formation de la boîte à outil QVT.
- Consulter le site de l'ANFH puis contacter la délégation pour l'étude financière et la mise en relation avec les organismes de formation

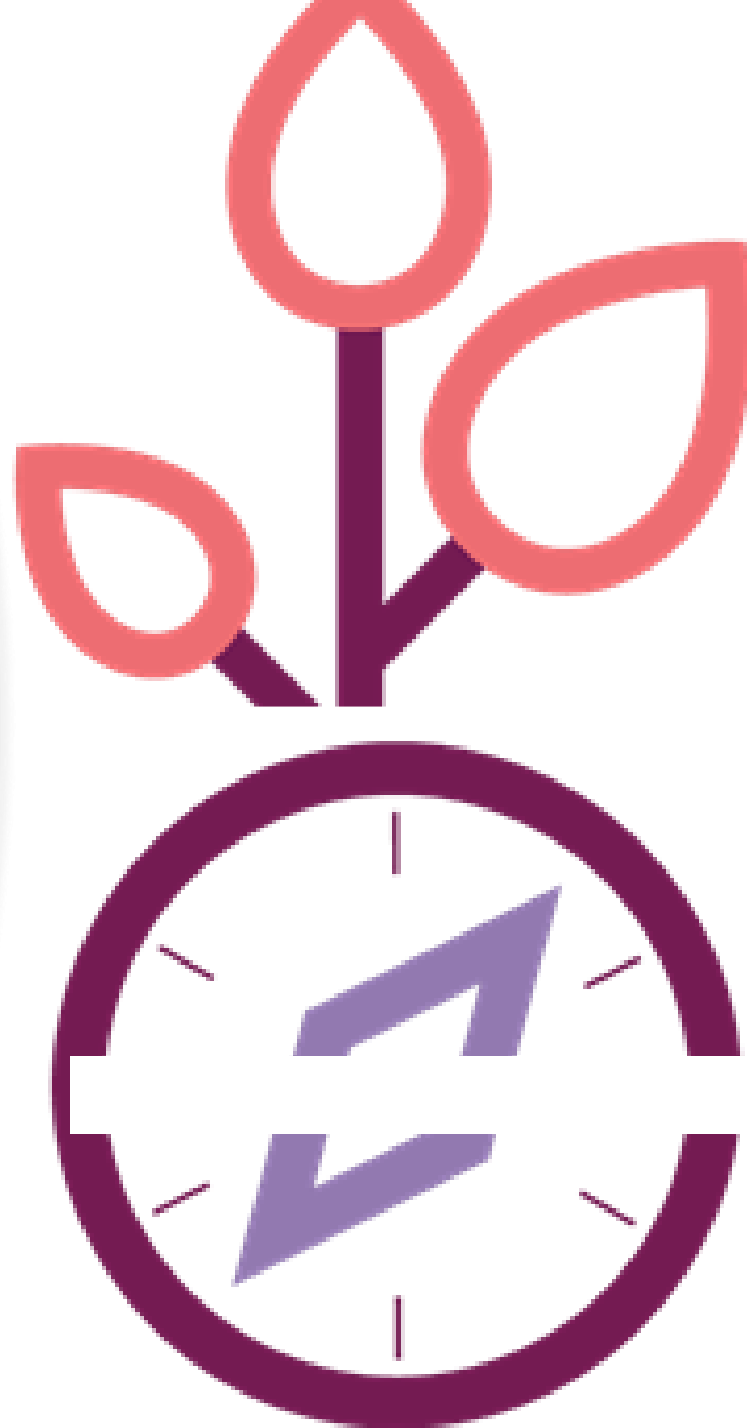


LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Les professionnels de santé sont quotidiennement confrontés à des situations où la charge émotionnelle, parfois forte, a des conséquences sur le rapport au bien-être au travail. Dans ce contexte, la promotion de la qualité de vie au travail (QVT) représente un thème stratégique de la politique sociale des établissements sanitaires et médico-sociaux, étant entendu que toute démarche QVT poursuit un objectif d'amélioration permanente de la qualité des soins et des

DISPOSITIF QVT – Le volet Formation Action - Accompagnement

- Diagnostic et mise en œuvre d'un plan d'action d'une politique QVT
- 5 Modules Flash – durée modulable en fonction de l'avancement de l'Ets sur le sujet
 - Mise en place du télétravail – 1 à 4 jours
 - Accueil, suivi et intégration des nouveaux arrivants – 2 jours
 - Définir et impulser une nouvelle vision managériale – 2 jours
 - Améliorer la communication institutionnelle interne – 2,5 jours
 - Élaboration du Document Unique et du PAPRI Pact : 5 groupes dans le cadre du PAR NA 2024 – 3 jours
- Webinaire pour sensibiliser les cadres sur le management et le lien avec la QVT : 30 mai et le 14 novembre 2024 de 9h à 12h



Dispositif à mobiliser – Secondes parties de carrière

Les objectifs généraux des offres du dispositif

- > Identifier les enjeux d'une politique de prévention et de gestion de seconde partie de carrière
- > Maîtriser et définir les modalités de mise en oeuvre du maintien dans l'emploi et de gestion des situations d'inaptitude ou de handicap
- > Appréhender les modalités d'accompagnement de mobilité des professionnels



Dispositif à mobiliser – Seconde parties de carrière

- Un dispositif modulable en trois temps
 - *Diagnostic et cadrage de l'accompagnement*
 - *Formation-action des acteurs de l'établissement*
 - *Appui opérationnel auprès des acteurs des établissements*



Publié le 14/06/2023

Parcours agent / Seconde partie de carrière



DISPOSITIF CREP

CONSTRUIRE ET REUSSIR SON EVOLUTION PROFESSIONNELLE

*Avec le soutien de l'employeur,
Définir son projet...
Conforter ses choix...
Se préparer à reprendre ses études...*



OBJECTIF DU DISPOSITIF

Objectif général :

Améliorer, sécuriser et augmenter la réussite des agents engagés dans une démarche d'évolution professionnelle

Objectifs spécifiques : accompagner afin de....

- conforter son choix d'évolution professionnelle, définir son projet et mesurer les étapes de préparation/sécurisation du parcours
- développer ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi
- développer ses compétences de base
- préparer son entrée en formation et/ou son admission
- bénéficier d'un suivi pendant la formation
- bénéficier d'un accompagnement pour favoriser le retour sur le poste de travail

Démarche individuelle à l'initiative de l'agent

Accompagnement individuel

2 niveaux d'accompagnement

✓ Niveau 1 :

⇒ état des lieux partagé de la situation

✓ Niveau 2 :

⇒ accompagnement personnalisé

construction du projet, analyse de la faisabilité du projet, identification des sources possibles de financement des parcours de formation, construction du plan d'actions

Démarche prédéfinie

1. Phase préliminaire

Contextualiser la demande, passation de tests
Travailler sur le portefeuille de compétences

2. Phase d'investigation

Engager une réflexion pour définir un ou plusieurs projets
Identifier les points d'appui/les marges de progrès
Réaliser des enquêtes métiers...
Vérifier la faisabilité du/des projets

3. Phase de conclusion

Synthèse des travaux
Plan d'actions

6h sur le temps personnel

24h sur le temps de travail
ou hors temps de travail

Service gratuit d'une durée de 6h

Financement ANFH
fonds du 0,20%

Les résultats sont la propriété de l'agent

CREP

Démarche institutionnelle

Ateliers collectifs et individuels

Démarche modulaire à la carte en fonction des besoins identifiés

Module 1 obligatoire : pré-diagnostic (atelier collectif)

Modules 2 – 3 : phases exploratoire et préparatoire (ateliers collectifs et temps individuels)

- ⇒ Réaliser un bilan professionnel et personnel, lever les freins, se projeter
- ⇒ Définir et travailler le projet
- ⇒ Réaliser un diagnostic préalable à l'entrée en formation

Immersion en milieu de travail

Module 4 : fondamentaux pour entrer en formation

Apprendre à apprendre - 4C

Module 5 : accompagnement et suivi durant la formation/sur le poste

De 7 à 98h de collectif + temps individuels
sur le temps de travail
Accessible en PPR*

Financement ANFH fonds mutualisés
(hors traitement)

Co-construction en lien avec l'employeur

- ⇒ Plan d'action connu par l'employeur
- ⇒ Points référent de l'établissement/agent/ASSOFAC

* *Période Préparatoire au Reclassement*

Public cible :

Agent titulaire dont l'état de santé ne lui permet plus remplir les fonctions correspondant aux emplois de son grade

Position de l'agent :

L'agent est maintenu en position d'activité. La période de PPR est assimilée à une période de travail effectif.

Objectif :

Préparer et si nécessaire, qualifier le bénéficiaire à un reclassement vers un emploi compatible à son état de santé

L'employeur et l'agent définissent ensemble le contenu, les modalités de mise en œuvre et la durée de la PPR (maximum 1 an)

Contenu possible :

Périodes de formation, d'observation, mise en situation sur un nouveau poste

Cas particuliers : CLM et CLD

L'article 40 de la loi du 6 août 2019 prévoit :

- la possibilité, pour les agents à l'égard desquels une procédure d'inaptitude a été engagée et qui sont placés en congé pour raison de santé de suivre une formation ou un bilan de compétences, sur la base du volontariat et après accord de leur médecin traitant.

⇒ La mesure était applicable dès publication de la loi puisqu'il n'y avait pas décret d'application prévu ni de mesures transitoires.

Mais L'article 6 de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020

portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique prévoit qu'un décret en Conseil d'Etat sera prochainement adopté pour fixer "les modalités suivant lesquelles, à sa demande et sous réserve d'un avis médical favorable, un fonctionnaire peut bénéficier d'une formation ou d'un bilan de compétences ou pratiquer une activité" durant un congé maladie ordinaire, congé de longue maladie ou un congé de longue durée, "en vue de sa réadaptation ou de sa reconversion professionnelle".

=> Le décret d'application n'étant pas à ce jour paru, la PPR peut être une possibilité pour répondre à ces situations.

Bilan et perspectives

	2023	2024
Nombre de groupes prévus	3	4*
Nombre de groupes réalisés ou en cours	3	3
Nombre d'agents ayant suivi un parcours	21	16

* Programmation d'un nouveau groupe pour un démarrage en septembre

Dispositif de VAE collective

Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

**PARCOURS
D'ACCOMPAGNEMENT
RENFORCÉ
À LA VAE**

Congé VAE	Dispositif de VAE collective
<u>Démarche individuelle</u>	<u>Démarche institutionnelle</u>
Accompagnement individuel	Ateliers collectifs et temps individuels
<p><u>Pré-requis :</u></p> <p>Avis de recevabilité favorable du livret 1</p> <p><u>Congé VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement méthodologique pour préparer le livret 2 ✓ Accompagnement au repérage des situations pouvant être explicitées dans le livret 2 ✓ Préparation au jury 	<p>Parcours composé de 4 modules :</p> <p>Module 1 : => positionnement de chaque agent au regard de son parcours</p> <p>Module 2 : => accompagnement à la rédaction du livret 1</p> <p>Module 3 : => accompagnement à la rédaction du livret 2 comprenant une préparation aux épreuves du jury</p> <p>Module 4 : => accompagnement post jury en cas de validation partielle</p>
24h sur le temps de travail	De 54h à 70h sur le temps de travail
Financement ANFH ou plan de formation établissement	Financement ANFH enveloppe nationale spécifique